



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/8/7/Corr.1  
30 mai 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Huitième session  
Point 3 de l'ordre du jour

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME, CIVILS,  
POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,  
Y COMPRIS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT**

**Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur un protocole facultatif  
se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques,  
sociaux et culturels sur les travaux de sa cinquième session  
(Genève, du 4 au 8 février et du 31 mars au 4 avril 2008)**

**Rectificatif**

**1. Paragraphe 12**

*Lire* comme suit la première phrase:

Compte tenu de la grave pénurie de ressources dont souffrent les pays en développement, le Bangladesh, la Chine, l'Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique), la Jamahiriya arabe libyenne, Amnesty International et le CETIM étaient favorables à l'insertion d'une disposition sur l'assistance et la coopération internationales.

**2. Paragraphe 144**

*Lire* comme suit la dernière phrase:

L'Argentine, la Chine et l'Inde ont déclaré que cet article ne devrait pas viser la première partie du Pacte.

-----